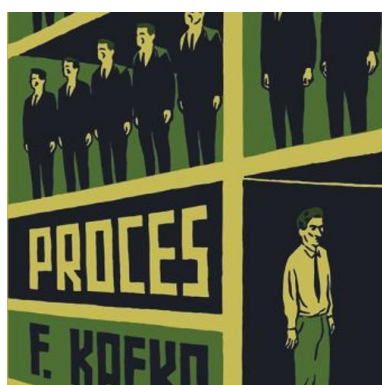


<https://ricochets.cc/Diois-la-justice-s-acharne-contre-le-droit-de-manifester-l-Etat-de-droit-en-PLS-8217.html>



Diois : la justice s'acharne contre le droit de manifester, l'Etat de droit en PLS

- Les Articles -



Publication date: lundi 24 février 2025

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

L'acharnement étatico-policiier à essayer de détruire les restes de libertés publiques s'étend partout. A Die trois militants sont envoyés au tribunal le 22 mars 2025 pour des motifs ridicules et kafkaïens.

En l'absence de démocratie et avec l'empilement constant de lois répressives, flicaille et procureurs se permettent de nombreuses attaques liberticides contre tout ce qui pourrait déranger de prêt ou de loin l'Ordre établi qui sied aux milliardaires et au bloc bourgeois, même de simples manifestations.

A Die, une conférence-débat évoquait ces sujets vendredi dernier (voir plus bas).

Sauf qu'en réalité il ne s'agit pas du tout de « dérives » comme le dit la LDH (elle-même menacée de dissolution par certains politicards), mais de choix politiques volontaires et planifiés permis par l'absence de démocratie et par la destruction et l'étouffement volontaire de contre-pouvoirs sérieux.

Le Droit ne peut pas être un rempart suffisant contre ses menées autoritaires, d'autant qu'il est réputé souple, utilisable par n'importe quel tyran et interprétable à l'envie. De plus, l'Etat étant par nature autoritaire, technocratique, centralisateur et policier, il n'est pas compatible avec la démocratie.

Si « l'Etat de droit » reste préférable à la dictature pure et simple (que désire de plus en plus de droitards, Trumpistes en tête), seule la démocratie directe (affranchit de l'Etat et du Capital, mais aussi de la la société de masse et du système techno-industriel) peut nous libérer des tyrannies et arbitraires inhérents aux « démocraties » libérales « représentatives » (matrices des dictatures réelles) où s'épanouissent partout petits et grands tyrans avides de pouvoir et/ou de fric.

► Voir par exemple :

« Le droit devient l'outil privilégié des régimes autoritaires »

- [Exception, dictature, colonialisme : la face cachée de notre « État de droit »](#) - « L'État de droit, ça n'est pas intangible ni sacré », a déclaré le ministre de l'intérieur Bruno Retailleau - pour préparer l'opinion à une aggravation des atteintes aux droits de l'homme, que toute l'extrême-droite ne cesse de réclamer, dans le traitement des immigrés par les pouvoirs publics français. De façon à se justifier face aux protestations suscitées, le ministre a ensuite souligné que les situations d'urgence, dues par exemple aux crises sanitaires ou à la menace terroriste, autorisent à « déplacer le curseur ». Cette actualité illustre bien le propos du livre récemment publié par la juriste et politiste Eugénie Mérieau, intitulé Géopolitique de l'État d'exception : les mondialisations de l'état d'urgence (éd. du Cavalier Bleu).
- [La dictature est dans la démocratie libérale représentative occidentale, et inversement](#) - Faire tomber les préjugés sur la dictature et sur « la-démocratie », pour voir leurs convergences
- [Si tu ne t'occupes pas de politique, l'Etat, les gouvernements, le capitalisme et les bourgeois s'occuperont de toi](#) - Le vote est le degré zéro de la politique - Actus, infos, analyses, perspectives...
- [Macron peut-il prendre les pleins pouvoirs en activant l'article 16 ?](#)

Lecture

[Macron peut-il constitutionnellement prendre les pleins pouvoirs ? Eugénie Mérieau](#) par [lundimatin-Â»<https://www.youtube.com/@lundimatin3299>] <https://youtu.be/TBQIWI6CZxc>

► L'annonce de la LDH :

Conférence - débat - État de droit : une remise en cause inquiétante - Sommes-nous encore en démocratie ?

C'était Vendredi 21 février 2025 à 18 h

ESCDD - salle communautaire (3 pl. de l'Évêché 26150 DIE)

Depuis plusieurs années, nos gouvernements n'hésitent plus à violer délibérément les règles du droit lorsqu'elles constituent un obstacle à leur action. Les atteintes aux libertés se multiplient. Les droits d'expression, de réunion, de manifestations sont sans cesse attaqués.

Depuis 2015, des mesures d'exception sont inscrites dans le droit commun, alimentant une dérive sécuritaire et une surenchère pénale. Une série de lois servent de socle à cette dérive autoritaire. **Au-delà des libertés publiques, les droits de l'individu face aux autorités administratives et policières sont violés quotidiennement.**

Nos institutions permettent ces dérives en l'absence de véritables contre-pouvoirs.

La voie est libre pour imposer avec brutalités des politiques antisociales, destructrices des écosystèmes, des politiques érigeant les étrangers en bouc-émissaires de toutes les difficultés.

Au tribunal pour 15 minutes de « dépassement » d'horaire et un pique nique !

À Die, trois militants sont convoqués le 20 mars 2025 au tribunal en tant que référents d'une manifestation du printemps 2023. Alors que les quatorze manifestations organisées à Die pendant ce mouvement des retraites se sont toutes bien passées, le caractère délictueux de celle-ci tiendrait à l'organisation d'un pique-nique et à un dépassement de 15 minutes de l'horaire ! Au-delà du caractère fantaisiste de cette accusation, elle participe d'une répression qui dans toute la France touche aujourd'hui plus d'un millier de militants. C'est bien le droit de manifester qui est remis en cause.

Afin de comprendre ces enjeux, nous accueillerons deux juristes :

- ▶ Laureline Fontaine, professeure de droit public et constitutionnel à la Sorbonne Nouvelle Paris3 : Comment croire (encore) au droit ?
- ▶ Serge Slama, professeur de droit public à l'université Grenoble Alpes : Dégradation de notre État de droit.

Un débat suivra auquel participeront les « trois de Die », Hervé Cassar, Nicolas Faivre d'Arcier et Dominique Joubert.

Ligue des droits de l'Homme (LDH) - Contact : diois-cretois chez ldh-france.org

<https://www.facebook.com/profile.php?id=61570982941899>

Conférence – débat

État de droit : une remise en cause inquiétante



Sommes-nous encore en démocratie ?

Vendredi 21 février 2025 à 18 h

ESCDD - salle communautaire (2 pl. de l'Évêché 26159 BRC)

Depuis plusieurs années, nos gouvernements n'hésitent plus à violer délibérément les règles du droit lorsqu'elles constituent un obstacle à leur action. Les atteintes aux libertés se multiplient. Les droits d'expression, de réunion, de manifestations sont sans cesse attaqués.

Depuis 2015, des mesures d'exception sont inscrites dans le droit commun, alimentant une dérive sécuritaire et une surinjection pénale. Une série de lois servent de socle à cette dérive autoritaire. Au-delà des libertés publiques, les droits de l'individu face aux autorités administratives et policières sont violés quotidiennement.

Nos institutions permettent ces dérives en l'absence de véritables contre-pouvoirs. La voie est libre pour imposer avec brutalité des politiques antisociales, destructrices des écosystèmes, des politiques entraînant les étrangers en bouc-émissaires de toutes les difficultés.

À Diois, trois militants sont convoqués le 20 mars 2025 au tribunal en tant que référents d'une manifestation du printemps 2023. Alors que les quatorze manifestations organisées à Diois pendant ce mouvement des retraités se sont toutes bien passées, le caractère délictueux de celle-ci tiendrait à l'organisation d'un pique-nique et à un dépassement de 15 minutes de l'horaire ! Au-delà du caractère farfelu de cette accusation, elle participe d'une répression qui dans toute la France touche aujourd'hui plus d'un millier de militants. C'est bien le droit de manifester qui est remis en cause.

Afin de comprendre ces enjeux, nous accueillerons deux juristes :

- **Laureline Fontaine**, professeure de droit public et constitutionnel à la Sorbonne Nouvelle Paris3 : Comment croire (encore) au droit ?
- **Serge Blama**, professeur de droit public à l'université Grenoble Alpes :

Dégradation de notre État de droit.

Un débat suivra auquel participeront les « trois de Diois », Hervé Cassar, Nicolas Falero d'Arzier et Dominique Joubert.

Ligue des droits de l'Homme (LDH) - Contact : ldh-crestois@ldh-france.org

Diois : la justice s'acharne contre le droit de manifester, l'Etat de droit en PLS